

# Relocalisation sécurisée des unités de production : Tour dans la nouvelle ZAE d'Oulad Azouz à Nouaceur



[Khadija KHETTOU \(Photo Said Mouflih\)](#) vendredi 26 mai 2023 - 18:05

**Pour mettre fin aux ateliers clandestins exposés à des risques et opérant dans des caves et sous-sols, une rencontre d'information a eu lieu ce vendredi 26 mai à la zone d'activités économiques (ZAE) d'Oulad Azouz, dans la province de Nouaceur à Casablanca. Ces zones ont été désignées pour accueillir des unités de production exposées à des risques dans les secteurs du textile et du cuir. Voici les détails.**

Le drame survenu à Tanger en février 2021, entraînant la mort de plus de 28 personnes après l'inondation d'une unité de textile illégalement installée dans la cave d'une villa, a été un véritable électrochoc. En réaction, le Roi Mohammed VI a donné des instructions urgentes pour la création de zones d'activités économiques dans le but d'organiser et de restructurer les unités de production ou de distribution, en les déplaçant des zones résidentielles vers la périphérie.

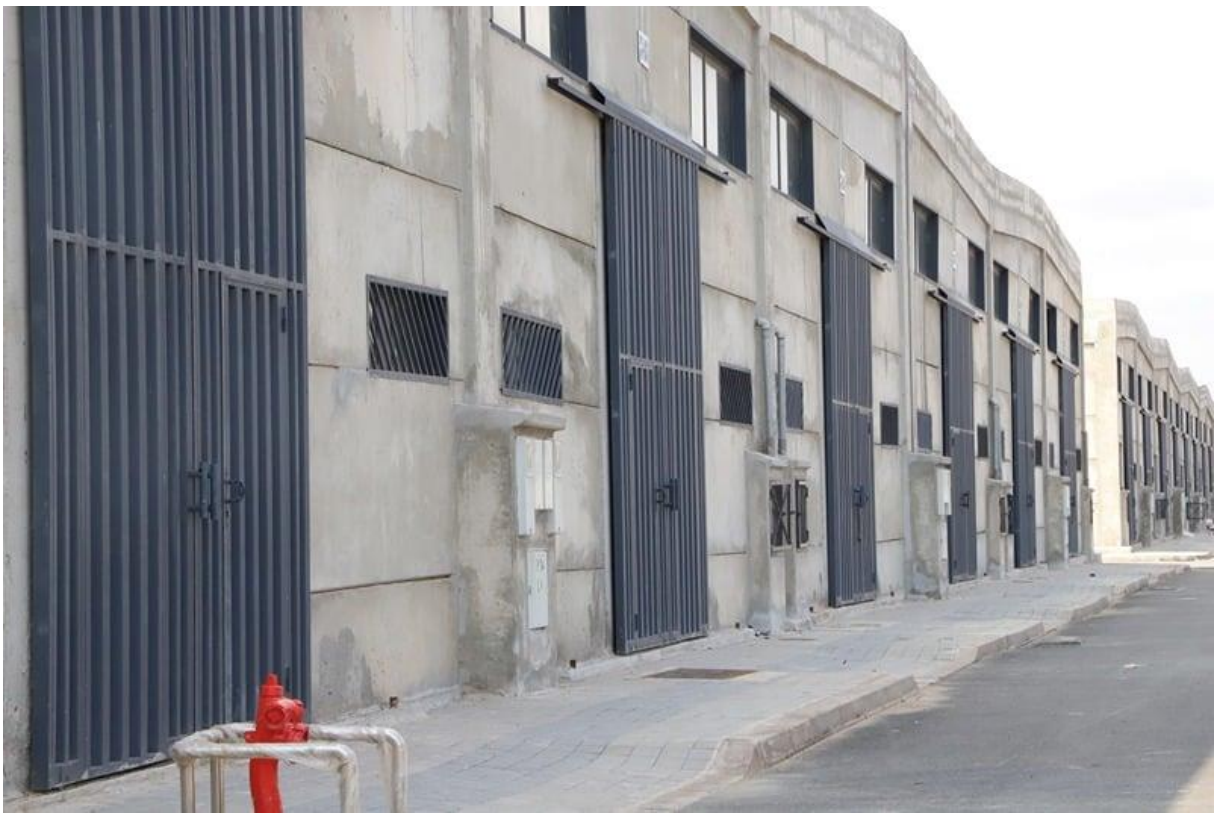


Ces instructions ont été mises en œuvre et des zones d'activités économiques ont émergé dans presque tout le Maroc, notamment dans la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, afin d'accompagner les unités et les ateliers industriels et d'éviter un tel drame à l'avenir.



Sous la présidence du Wali de la région de Casablanca-Settat, Said Ahmidouch, une réunion a eu lieu ce vendredi avec les propriétaires des unités bénéficiant de la ZAE, qui ont été achevées dans le but de relocaliser les unités de production fonctionnant dans des conditions dangereuses et exposant leurs employés à des risques, en particulier ceux qui travaillent dans des sous-sols et des caves.

Cette rencontre s'est déroulée en présence du gouverneur de la province de Nouaceur, du gouverneur de la préfecture et des provinces de Moulay Rachid, du secrétaire général de la wilaya de la région de Casablanca-Settat, du secrétaire général des préfectures de Hay-Hassani et de Ain Chock, ainsi que des dirigeants d'entreprises, d'institutions et de secteurs publics concernés par la réalisation des travaux et l'accompagnement des unités visées lors de leur relocalisation. Le représentant de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) était également présent.



Au début de la réunion, et après le discours de bienvenue du gouverneur de la région de Nouaceur, le wali de la région a pris la parole pour souligner que la ZAE d'Oulad Azzouz fait partie d'un programme ambitieux réalisé au profit des unités de production de Casablanca et des zones environnantes, conformément aux orientations royales.

Ce programme vise à créer quatre zones industrielles pour les activités économiques, avec un budget de 500 millions de dirhams, ainsi qu'une enveloppe de 50 millions de dirhams allouée pour accompagner et soutenir les unités de production ciblées lors de leur relocalisation. Ces mesures comprennent la location de locaux, l'acquisition d'équipements, la formation et le renforcement des capacités.



Ahmidouch a également souligné que les zones industrielles incluses dans ce programme sont des unités peu coûteuses pour les entreprises et les unités de production par rapport aux autres zones et locaux, et que le loyer dans ces zones ne dépasse pas les 15 dirhams par mètre carré. L'État prendra en charge la moitié du coût de location des locaux pendant les deux premières années, ainsi que le soutien à l'acquisition d'équipements et d'outils de travail, a-t-il souligné.

Le wali a également exhorté les propriétaires des unités de production existantes à s'engager dans ce programme et à en profiter, en coopération avec les autorités étatiques et locales. Il a souligné que ces propriétaires travaillent actuellement dans des conditions dangereuses et illégales. Il a rappelé qu'une liste préliminaire de 50 unités a été établie, ces unités ayant présenté des demandes de transfert de leurs activités vers la Zone d'Activités Économiques (ZAE) d'Oulad Azzouz. La ZAE comprend 132 locaux d'une superficie de 195 mètres carrés chacun, ainsi qu'une mezzanine.



Dans une déclaration à Hespess Fr, Assal Ratiba, cheffe de service au niveau de la délégation régionale du ministère de l'Industrie, a souligné qu'il s'agit d'un projet à la fois humain et économique visant à transférer des unités qui travaillent dans des conditions dangereuses vers la zone d'activité économique d'Ouled Azouz. Elle a noté que les unités ciblées ont bénéficié de l'accompagnement des autorités pour faciliter les démarches administratives.

La représentante de la direction régionale du Commerce et de l'Industrie a présenté un ensemble de données et d'explications sur le programme « *SALAMA PME* ». Ce programme a alloué 50 millions de dirhams à Casablanca et aux zones environnantes pour aider les unités concernées pendant la phase de relocalisation. Il offre un soutien financier pour le coût de location des locaux, l'acquisition d'équipements, les outils de travail, la formation, l'accompagnement et le renforcement des capacités.



Dans les détails, la responsable a révélé que le ministère s'est engagé à fournir un soutien financier plafonné à 36 000 dirhams par unité dans le cadre du programme Salama PME. Ce soutien couvrira 50 % du montant du loyer pendant 24 mois. De plus, le ministère offre un soutien pour l'acquisition d'équipements par les unités, à hauteur de 30 % plafonné à 34 000 dirhams par unité.

De son côté, le délégué régional des domaines de l'Etat, Mohcen El Khattani a souligné que le ministère des Finances a contribué à ce projet via l'assiette financière, notant que les domaines de l'Etat ont mis à la disposition 8,5 hectares pour la mise en place de la Zone d'activité économique Azouz.

Et de poursuivre que les domaines ont débloqué 400 millions de dirhams dans le cadre d'une convention cadre pour soutenir les projets économiques à Casablanca, notant qu'au niveau de la ZEA d'Ouled Azouz, la délégation régionale a mis à la disposition des bénéficiaires des unités de 195 m<sup>2</sup> chacune avec un prix de location symbolique (15 dirhams/m<sup>2</sup>).

Après les présentations de la direction régionale de l'industrie et du commerce et de la direction régionale des biens de l'État, la parole a été donnée aux représentants des entreprises et des unités concernées, qui ont exprimé leur satisfaction à l'égard de cette initiative et de l'intérêt des autorités publiques pour la situation de cette catégorie de producteurs qui travaillent dans des conditions inappropriées.